



Syndicat National  
des Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale  
**UNSA EDUCATION**

# INFORMATION REGIONALE N° 15

Le Secrétaire Académique  
POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

## Compte-rendu du groupe de travail réuni au conseil régional d'AQUITAINE le mercredi 20 décembre de 9h30 à 12h.

2 points étaient à l'ordre du jour :

- Les modalités de remplacement des agents des lycées (ex-TOS).
- Les différents contrats d'entretien dans le cadre du fonctionnement des établissements.

En préambule, M. MARRE, directeur général adjoint, a rappelé l'articulation des différents groupes qui réfléchissent aux rapports entre nos établissements et la collectivité territoriale de rattachement : le conseil régional.

1. Le groupe fonctionnel « lycée », dont la composition n'est pas syndicale même s'ils veillent au respect de différentes sensibilités et qui accueille des gestionnaires, des personnels de direction et des cadres du conseil régional. Aujourd'hui, 3 gestionnaires, 5 chefs d'établissement (dont 2 représentatifs du SNPDEN, B. CAGNIART et Y. IUNGSMANN) et pour le conseil régional, Daniel BOUCAU (Directeur général adjt, Christian MARRE (déjà cité), Jean RAINAUD (directeur de l'éducation), M. AUZIAUD (?) responsable des agents des lycées, Françoise LEBATARD - LETOREY, Claudette MONZIES...

2. Les groupes permanents de travail syndicaux (par catégorie : personnel de direction, intendants, agents)

3. Les groupes techniques (par exemple : restauration avec Mme LE BATARD)

Le groupe protocole qui négocie avec les syndicats d'agents et dans lequel les chefs d'établissement doivent être solidaires du Conseil Régional. La négociation est menée par Philippe POUYMAYOU conseiller régional et André DROUIN, questeur.

M. MARRE rappelle ensuite que les remplacements doivent se faire dans le cadre de l'enveloppe transférée par l'état...

### REPLACEMENT DES AGENTS :

Bertrand CAGNIART est intervenu pour dire la déception des agents et la nôtre devant l'efficacité actuelle de remplacement des personnes absentes. Tout en étant conscients des difficultés, nous espérons une amélioration de la situation par rapport à la période d'avant décentralisation et c'est loin d'être le cas. Par ailleurs nous serions demandeurs d'une clarification des règles qui déclenchent ou non une compensation en cas de congés. De nombreux appels dans ce sens montrent qu'un sentiment de flou subsiste.

Ces règles nous ont été rappelées. Elles ont été, selon M. AUZIAUD, livrées aux lycées.

En voici la liste :

- Priorité aux EPLE déficitaires selon l'ancien barème.
- Priorité au remplacement en cuisine
- Non remplacement des OP « bâtiment »
- Pas de remplacement de la 1<sup>ère</sup> absence lorsque le lycée dispose de 20 agents et plus.

Délai de carence d'un mois, avant le déclenchement d'un remplacement

A tout ceci s'ajoute un examen global de la situation de chaque établissement, qui permet de moduler l'application des règles précédemment définies.

Par rapport au fonds d'état transférés, le surcoût est estimé, pour l'année 2006, à + 500000€

A la suite de ces explications, divers échanges ont eu lieu soulignant certes, la qualité des relations avec les responsables régionaux, mais aussi les difficultés réelles qui sont les nôtres en raison de certaines situations « invisibles ». Il s'agit de la multiplication de petits congés, de la présence d'emplois aménagés rendant les personnels présents mais inefficaces, des temps partiels non compensés, de la présence ou non d'emplois aidés, de l'existence d'un internat...

A notre demande, ces « critères » complémentaires qui interviennent déjà dans le déclenchement des remplacements pourraient faire l'objet d'une intégration à la liste des règles actuelles pour augmenter la transparence.

Concernant les temps partiels le plus souvent accordés avec un avis favorable du chef d'établissement, ce qui semblait étonner le conseil régional, nous avons rappelé que cela correspondait souvent à des 80% pour garde d'enfant le mercredi et que compte tenu des salaires de ces personnels et parfois de leurs trajets, une gestion humaine était indispensable.

Parmi les solutions évoquées pour améliorer la situation à moyens constants (est-ce possible ?) l'attribution d'un volant d'heures par EPLE à utiliser en heures supplémentaires ou en vacation est proposée par B. CAGNIART. La faisabilité d'une telle idée sera étudiée par le Conseil Régional (est-ce réglementaire?).

Des échanges sur l'absentéisme de certains personnels, sur les raisons de cette situation, sur le rôle des médecins (le conseil régional envisage de recruter le sien), sur le système de prime à mettre en place pour sortir de cette situation se sont également déroulés. Le statut actuel des personnels du conseil régional, très égalitaire, ne prévoit pas ce genre d'incitation à l'assiduité.

### CONTRATS :

En raison de l'importance des sommes concernées (environ 1/3 des subventions de la région partent dans ces contrats), le conseil régional s'interroge sur l'opportunité de les négocier à la place des EPLE ou d'inciter à la création de groupement d'achats.

Ces contrats sont de plusieurs types : sécurité, maintenance et entretien, achats.

M. MARRE a évoqué l'intérêt, pour la région de procéder à certains achats, car ils peuvent récupérer la TVA, ce qui n'est pas le cas des EPLE. Mais d'un autre côté, il existe une volonté du conseil régional de faire travailler les fournisseurs locaux...

Pour quelques matériels (plateaux repas, lits, ordinateurs) des commandes régionales permettraient des économies substantielles et les avantages d'acquisitions décentralisées restent à démontrer dans certains domaines.

Même interrogation pour les voitures. La location, vers laquelle s'oriente le conseil régional pour son parc actuel de 40 véhicules, pourraient être une bonne solution pour l'ensemble des lycées. L'ensemble concerné est estimé à 300 voitures ou camionnettes pour les lycées d'Aquitaine. Pour des raisons de sécurité, car nombre de véhicules actuels sont vétustes, nous nous sommes montrés plutôt favorables à cette solution. La réflexion porte aussi sur la téléphonie mobile et même la téléphonie traditionnelle.

Si des économies étaient réalisées, les politiques éducatives en bénéficieraient, selon Christian MARRE. Daniel BOUCAU semblait moins affirmatif... Et en tout état de cause, les bénéfices obtenus transiteraient par le conseil régional avant une ré-affectation, sans doute partielle vers la pédagogie.

Mais la notion d'intéressement des établissements, en cas de meilleure gestion, a été avancée comme un objectif poursuivi avec volonté.

Néanmoins, il demeure quelques difficultés aux yeux des intendants présents.

L'organisation de groupement d'achat est une affaire assez lourde qui nécessite des compétences qu'ils ne possèdent pas tous. L'idée de formations qui leur seraient proposées par le conseil régional a été évoquée. Une question est restée en suspens, l'existence de groupement d'achat rendrait-elle obligatoire l'adhésion des lycées du secteur concerné? La liberté de s'engager ou non, au titre de l'autonomie de l'EPLE était souhaité.

Yves IUNGSMANN Proviseur du lycée du Pays de Soule 64130 CHERAUTE

Bertrand CAGNIART  
Tel : 05 53 50 31 17

Proviseur du Lycée Antoine de Saint-Eupéry BP 93  
Port : 06 18 42 34 37

24122 TERRASSON la VILLEDIEU  
Email : bcagnian@aol.com